

CNEL 2025. Rapport.

Département Littératures et langage

Dans le département Littératures et langage, les candidat·es doivent choisir de soumettre leur dossier à l'une des deux sous-commissions du jury, en fonction de leur projet de recherche :

- “Langues et littératures étrangères” concerne les projets en littérature ou en civilisation dans les domaines anglophone, arabophone, germanophone, hispanophone, italophone, et russophone.
- “Littérature française et comparée” concerne les projets en littérature de langue française ou en littérature comparée (c'est-à-dire portant sur un corpus en provenance de plusieurs aires linguistiques distinctes).

Quand un·e candidat·e a sélectionné une sous-commission non pertinente pour son projet, le jury du département peut librement décider d'attribuer le dossier à l'autre sous-commission.

Vue d'ensemble

Nous nous réjouissons de constater que le concours étudiant attire des candidatures de plus en plus nombreuses en littérature (132, contre 99 l'an dernier), que ce soit en littérature française et comparée (99, contre 66 l'an dernier) ou en littératures étrangères (33, contre 23 l'an dernier). Ce sont aussi des candidatures de grande qualité, réunissant souvent de très bons résultats académiques, des projets de recherche intéressants et solides, et, aux épreuves d'admission, des prestations convaincantes et intelligentes.

Comme les années précédentes, la très grande majorité des étudiant·es sont en CPGE (64%), ou issus de CPGE. Nous regrettons que les profils purement universitaires restent assez rares.

Comme l'an dernier, 17 candidat·es ont été retenu·es pour passer les épreuves d'admission (6 en langues et littératures étrangères et 11 en littérature française et comparée). 7 ont été proposé·es pour l'admission (3 en langues et littératures étrangères et 4 en littérature française et comparée). Le taux de sélectivité (5,3%) reflète le nombre et la qualité des candidatures (par rapport aux années passées : 7,9% en 2024, 10% en 2023, 12% en 2022, 6,3% en 2021, 5,8% en 2020, 6,1% en 2019).

Nos objectifs d'équilibre femmes/hommes et de diversité sociale sont atteints, avec, parmi les admis, 71,4% de femmes (69,7% des dossiers) et 28,6% de boursiers (26,5% des dossiers).

Phase d'admissibilité : l'évaluation des dossiers

Les critères d'évaluation des dossiers sont : les résultats dans la formation suivie en premier cycle ; l'aptitude à la recherche ; la qualité du projet proposé ; l'adéquation entre le projet présenté et la formation dispensée par notre département.

La plupart des projets soumis à l'attention du jury sont de très bonne tenue : centrés sur un sujet clairement défini, ciblés sur un corpus d'œuvres bien défini et maîtrisé, appuyés sur des références bibliographiques. Un projet de recherche en littérature doit en effet porter sur un corpus (une ou plusieurs œuvres qui seront analysées), même quand il concerne un sujet théorique général ; et il doit être appuyé sur une bibliographie (ouvrages ou articles critiques relatifs au sujet et aux œuvres traitées), même si celle-ci ne peut pas être exhaustive à ce stade du travail. Le jury apprécie en particulier la clarté et l'intérêt du propos, l'originalité de l'objet étudié ou de la méthode suivie, la connaissance des œuvres étudiées et du domaine concerné, la rigueur de la conceptualisation et du raisonnement. Le choix d'un domaine ou d'un autre n'est pas un critère pour le jury, qui n'exprime pas de préférence *a priori* entre les domaines de recherche visés : littérature comparée, littérature française, francophone ou étrangère, sur des périodes variées du Moyen-Âge au XXI^e siècle.

Il est important que ce projet soit réellement personnel. L'entretien oral de la phase d'admission permet de déceler si l'étudiant·e connaît véritablement les textes et les ouvrages critiques cités dans le projet.

Les étudiant·es normalien·nes pourront ensuite poursuivre ce projet de recherche à l'ENS-PSL (dans le parcours « Littératures : théorie, histoire » de la mention de master « Lettres et Humanités » de PSL) ou dans une autre université. L'accès à notre parcours de master leur est garanti, même s'ils ne s'y sont pas inscrits au moment des vœux sur la plateforme MonMaster, grâce à une procédure dérogatoire.

Le dossier ne se résume pas au seul projet de recherche. Le niveau des résultats académiques est un élément capital des candidatures, en particulier dans les disciplines pertinentes pour la scolarité à l'ENS-PSL dans notre département. Rappelons au passage que les étudiant·es de CPGE doivent insérer dans leur dossier les relevés de notes du concours, qui font partie de ces résultats académiques. Le jury est également attentif à la diversité des parcours, à la singularité des profils et des projets professionnels. La lettre de motivation est le lieu adéquat pour expliquer ou valoriser les points atypiques du dossier, ou pour clarifier la chronologie des parcours les moins linéaires.

Phase d'admission : l'épreuve écrite

L'épreuve écrite d'admission évalue la capacité des admissibles à proposer rapidement une réflexion littéraire pertinente et précise.

Pour les littératures étrangères, le document proposé à l'étude consiste en un extrait textuel dans la langue de spécialité du/de la candidat·e en lien avec le projet de recherche soumis. Ce document n'appartient pas forcément au corpus du projet : il peut s'y rattacher par le genre, l'esthétique, l'époque, l'auteur, ou présenter les mêmes problèmes conceptuels, se prêter à l'approche méthodologique suivie par le candidat, etc. Le sujet peut également comprendre un passage à traduire.

Pour la commission « Littérature française et comparée », un même texte est donné aux différent·es candidat·es, accompagné d'une ou plusieurs questions d'analyse du texte et de réflexion personnelle. Cette année, nous avons soumis à l'attention des candidat·es un récent essai critique du romancier Tanguy Viel, assorti d'une question d'analyse ponctuelle et d'une question plus globale. Il s'agissait en l'occurrence d'une réflexion nuancée, et assez sceptique, sur la valorisation de la fonction politique de la littérature. Tanguy Viel y mettait en cause l'évidence de ce rôle politique de la littérature, tout en ménageant finalement la possibilité que cette échappatoire à la politique soit elle-même une forme de combat (« politique », en un autre sens) contre l'ordre social contemporain. Le texte était donc assez complexe dans son

argumentation et méritait un examen minutieux, sensible à son avancée dialectique, à ses articulations, voire à ses hésitations et ses ambivalences. Il offrait l'occasion de prolonger la réflexion à partir de lectures précises des textes familiers aux candidat·es. Nous encourageons les candidat·es à engager avec le texte une véritable discussion, appuyée en profondeur sur des textes précis et des références de critique et de théorie littéraire.

Phase d'admission : l'entretien

L'entretien oral porte sur trois points : le parcours (c'est-à-dire les études et expériences passées), le projet de recherche (c'est-à-dire le sujet de mémoire qui sera réalisé pendant la scolarité), le projet de scolarité. C'est ce dernier point qui est souvent oublié ou mal compris : le CNEL est un concours de recrutement de l'ENS-PSL, dont la scolarité est plus vaste que le seul master, et pluridisciplinaire.

D'une part, les candidat·es doivent expliquer quelles disciplines, quels types de cours, quelles formations de l'ENS-PSL les intéressent. À ce titre, le jury apprécie que les candidat·es se soient renseignés sur l'ENS-PSL, sur les formations dispensées par le département Littératures et langage (parcours de master « Littératures : théorie, histoire », cours, séminaires de recherche, etc.) et par les autres départements. Lorsque les candidat·es envisagent de suivre le parcours de master « Littératures : théorie, histoire » de PSL, ils devraient pouvoir citer une directrice ou un directeur susceptible d'encadrer leur recherche au sein de notre département.

D'autre part, les candidat·es doivent indiquer quel projet professionnel ils/elles envisagent à ce stade de leurs études, et, sans avoir déjà choisi une carrière, dire en quoi les études à l'ENS-PSL et au département prendront sens dans leur parcours global. Le recrutement par le CNEL ne donne pas lieu à un « engagement décennal » envers l'État, ce qui ouvre des voies de professionnalisation plus diverses que pour les normalien·nes recruté·es par le concours CPGE.

Une dernière précision : dans cet entretien oral, les candidat·es ont le droit d'avoir des notes écrites, un chronomètre, ou encore un stylo. L'essentiel est que le discours, même appuyé sur un support écrit, reste naturel, et qu'il soit l'occasion d'un véritable moment d'échange avec les membres du jury.